

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 13 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 6 juin 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Constance MAUGENET, Nelly MONTAUZER MERDY.

Absents excusés : M. Lilian GAILLARDET, Mmes Céline LAFITTE et Delphine LESTASTEREYRES.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : **Règlement intérieur relatif aux temps périscolaires – Année 2018-2019**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur de l'accueil périscolaire a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017. Ce règlement a pour objet de définir les conditions de fréquentation de la structure, par les élèves de l'école de GUICHE, durant la période scolaire.

Il expose que ce règlement a été élaboré pour la semaine scolaire d'enseignement répartie sur neuf demi-journées mais qu'à compter de la rentrée 2018, la Commune reviendra à la semaine scolaire de 4 jours.

Le Maire propose donc à ses collègues de revoir le règlement intérieur des temps périscolaires et ajoute que, pour répondre à la demande des parents, il serait souhaitable de retarder la fermeture à 18h30 au lieu de 18h15 actuellement.

Le Maire présente alors à l'assemblée le projet de règlement intérieur relatif aux temps périscolaires établi pour l'année scolaire 2018-2019.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur relatif aux temps périscolaires établi pour l'année 2018-2019, ci-annexé.

Fait et délibéré à GUICHE, le 13 juin 2018
Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **26 JUIN 2018**